

Je voudrais dire quelques mots au sujet du projet de loi C-88. Nous n'allons pas en prolonger l'étude. Le fait de changer le nom de CN Marine pour celui de Marine Atlantique n'est pas bien important en soi. Je parlerai plutôt du service. Les services de traversiers devraient être plus commodes pour la clientèle. Les clients dont je parle sont les gens de ma province, la grande province de l'Île-du-Prince-Édouard, et les visiteurs des autres régions de l'Amérique du Nord qui, bien souvent, doivent attendre très longtemps pour prendre le traversier. Ils trouvent également que ce service devient de plus en plus cher.

Les tarifs augmentent pratiquement chaque année, sans que la qualité du service ne s'améliore pour autant. Non seulement nous payons plus cher, mais le nombre de traversées diminue d'année en année. Dans ma circonscription, les camionneurs se sont beaucoup plaints depuis 18 mois. Ils transportent des denrées agricoles, surtout des pommes de terre, mais également d'autres denrées périssables telles que du poisson et ils doivent partir à temps pour pouvoir prendre le traversier. A certaines périodes de l'année, en juillet et en août où il y a beaucoup de touristes, les files d'attente sont très longues. Ils doivent parfois attendre le départ de deux ou trois traversiers avant de pouvoir embarquer leurs camions parce qu'ils concurrencent l'industrie touristique. Cela les retarde. Lorsqu'ils transportent un chargement de poisson frais à destination de Montréal, un retard de trois ou quatre heures a d'énormes conséquences sur la qualité du produit et si l'attente est trop longue, cela peut se répercuter sur le prix payé au producteur.

Le gouvernement doit non seulement changer le nom de CN Marine pour celui de Marine Atlantique, mais il doit également veiller à ce que cette société d'État assure un service satisfaisant au public. Bien sûr, si vous vivez à Cap Tormentine, au Nouveau-Brunswick, là où le traversier de Borden rejoint le continent, vous pouvez aller en voiture jusqu'à Vancouver, en Colombie-Britannique, sans payer le moindre péage sur la Transcanadienne ou les autres routes. Malheureusement, si vous vivez à Terre-Neuve ou à l'Île-du-Prince-Édouard et que vous partez de Summerside ou de Charlottetown ou encore de Tignish, vous devez payer pour emprunter ce traversier à l'allée et au retour.

● (2040)

J'ai été par le passé et je continuerai à être à l'avenir—à moins qu'un gouvernement ne fasse quelque chose à ce sujet—en désaccord avec ce genre de principe. J'estime que les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve devraient pouvoir utiliser librement les traversiers, pour être sur un pied d'égalité avec les autres habitants de ce pays. On devrait appliquer le même principe que pour les gens qui vivent en Ontario, au Manitoba ou dans une autre province qui peuvent utiliser les routes sans bourse délier.

Certains ont dit: «Et l'île de Vancouver?». Je crois que la situation est différente. Si l'on habite l'île de Vancouver, on n'en reste pas moins un habitant de Colombie-Britannique. On relève de la compétence provinciale. Toutes les îles sont reliées à un territoire continental. Pour l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve ce n'est pas la même chose. Je ne dis pas qu'il

Marine Atlantique S.C.C.

devrait y avoir plus d'une traversée gratuite, mais je dis qu'il devrait y en avoir au moins une.

Voilà ce que je voulais dire. J'espère que le gouvernement du Canada et le ministre des Transports (M. Mazankowski) ne se contenteront pas de dire: «Nous avons fait quelque chose pour CN Marine en changeant son nom». J'espère qu'ils iront un peu plus loin et insisteront pour que la nouvelle société d'État assure les services nécessaires pour donner aux gens qui vivent dans ces deux îles des possibilités égales et pour en faire des partenaires égaux des autres Canadiens.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi participer brièvement au débat du projet de loi C-88, cette mesure amputera le CN de la société Marine Atlantique. Tout d'abord, je voudrais m'excuser auprès du député d'Egmont (M. Henderson) de l'avoir pris pour un de ses collègues. Je l'ai peut-être fait parce que pour quelqu'un d'une circonscription du centre du Canada, tous les gens de la région de l'Atlantique se ressemblent. Je présume que le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) commencera à ressembler au député d'Egmont dans quelques années. Je m'en excuse auprès du député.

Je trouve ironique que nous soyons rendus à la troisième lecture de ce projet de loi. Je me rends compte que cela est tout à fait imprévu car Dieu sait que tout est improvisé à la Chambre ces derniers temps. Il est ironique que le jour même où les Chemins de fer nationaux annoncent une autre décision au sujet de leurs services dans la région de l'Atlantique et après avoir assisté récemment au démantèlement d'un autre service du CN, nous terminons maintenant le dépècement de cette importante compagnie connue sous le nom de CN. Aujourd'hui, nous nous attaquons à ses services maritimes, du moins en ce qui concerne les traversiers. Plus tôt aujourd'hui on a annoncé la privatisation des ateliers de Moncton et on peut se demander ce que cela veut dire.

M. Nickerson: Cela veut dire que nous préserverons les emplois à Moncton.

M. Angus: Le député parle d'emplois préservés à Moncton. On le verra bien. Nous aurons peut-être la réponse à cette question aux prochaines élections, notamment quand la population de Moncton aura interprété la décision du CN et en définitive celle du gouvernement fédéral.

On a aussi pris la décision de privatiser le service de camionnage du CN, connu sous le nom de CN Route. Je trouve ironique que précisément aujourd'hui nous en soyons à mettre la dernière main à ce qui n'est en principe qu'une décision administrative. Nous modifions un nom. Nous faisons un geste et une propriété indirecte du gouvernement fédéral devient une propriété directe. Cela m'inquiète un peu. Je suis inquiet parce que je ne suis pas sûr de l'incidence que cela aura au bout du compte sur les Canadiens de la région de l'Atlantique. Je ne suis pas certain que cela ne changera rien, comme le prétend le gouvernement. Selon celui-ci, cela ne changera ni le service ni la façon dont Marine Atlantique S.C.C. collabore avec CN Marine.